

Dans notre diocèse, pendant le jubilé,

comment recevoir l'indulgence plénière ?

Elle est une grâce offerte par Dieu
à l'occasion de l'année jubilaire.

Elle est réparation, effacement du désordre
causé par le péché.

PARDON

Recevoir le sacrement
de réconciliation.

EUCCHARISTIE

Assister à la messe
et communier.

ADORATION

Prendre « un temps convenable
d'adoration eucharistique et de
méditation, conclu par le Notre
Père, le Credo, et l'invocation à
Marie, Mère de Dieu », puis prier
aux intentions du Saint-Père.

PÉLERINAGE

Effectuer un pèlerinage à
la cathédrale du Mans, lieu
jubilaire, (dans laquelle un
parcours jubilaire vous est
proposé).

Le pape propose également de recevoir
l'indulgence par une participation aux œuvres
dites de miséricorde et de pénitence, en « suivant
l'exemple et le commandement du Christ ».